

Vous travaillez dans une entreprise de carrosserie? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2024

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de +1,04% sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que sur les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Salaires barémiques	Tension	40h*	39h*	38h30*	38h
Manoeuvre	100 %	14,74	15,00	15,19	15,32
après 6 mois d'ancienneté	105 %	15,48	15,75	15,95	16,09
Manoeuvre spécialisé	111,5 %	16,44	16,73	16,94	17,08
après 6 mois d'ancienneté	116,5 %	17,17	17,48	17,70	17,85
Qualifié 2ème classe	122,5 %	18,06	18,38	18,61	18,77
Qualifié 1ère classe	130 %	19,16	19,50	19,75	19,92
Hors catégorie	140 %	20,64	21,00	21,27	21,45

* uniquement avec jours de compensation.